

## CONTRIBUTION OBLIGATOIRE 2021 MASSE SALARIALE 2020

**Renforcer la capacité de négociation des partenaires sociaux et garantir la transparence  
du financement du dialogue social dans l'artisanat**

L'accord du 24 avril 2003 instaure la mise en place d'une **contribution obligatoire de votre entreprise**, à hauteur de **0,15 % de la masse salariale (hors apprentis) et cette dernière ne se substitue pas à la cotisation appelée par l'URSSAF depuis le 1er janvier 2015.**

Le 0.15% collecté par l'ADSAMS (avenant n°1 à l'accord du 24 avril 2003, étendu par arrêté du 20 juin 2013, publié au JO du 28 juin 2013) a pour objectif de renforcer la capacité de négociation des partenaires sociaux (représentants du patronat et des salariés) au niveau mutiprofessionnel et au niveau des branches définies dans l'accord Interprofessionnel de 2001.

**Collecte assurée par l'ADSAMS - Siret n° 753 242 973 00026**  
**Tél. : 09 70 68 22 44 (lundi et mercredi de 9h à 12h) - Fax : 01 44 93 08 04**  
**Email : [collecte@adsams.fr](mailto:collecte@adsams.fr) - Site internet : [www.adsams.fr](http://www.adsams.fr)**

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à gérer le fichier des entreprises redevables de la contribution au dialogue social. Les destinataires des données sont les gestionnaires du fichier de l'ADSAMS.  
Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l'ADSAMS, 1 bis rue du Havre, 75008 Paris.  
Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

**ATTENTION : BORDEREAU À RENVOYER IMPÉRATIVEMENT AVEC VOTRE CHÈQUE (ne pas agraffer)  
AVANT LE 28/02/2021**

Raison sociale :

Adresse :

Téléphone :

Siret :

NAFA :

Masse salariale 2020 (A) (hors apprentis) :  €

Contribution : (A) x 0,15 % =  €

Règlement par **chèque** à l'ordre de : **ADSAMS - 1B RUE DU HAVRE - CS 90025 - 75008 PARIS**

Ou par **virement** : Banque Populaire (**retourner ou scanner impérativement le bordereau**)

IBAN n° **FR7610207004262121957051518** BIC : **CCBPFRPPMTG**

(pas de mandat postal)

*Conservez un double de cet appel pour votre comptabilité*

Vous avez cédé votre entreprise. Merci de nous indiquer la date       et adresser **copie de l'extrait de radiation** au **SERVICE CESSATION**

Nombre de salariés :  
(hors apprentis)

Cachet de l'entreprise et signature